LA SUITE DES TEMPS > - 12

JACQUES MADAULE

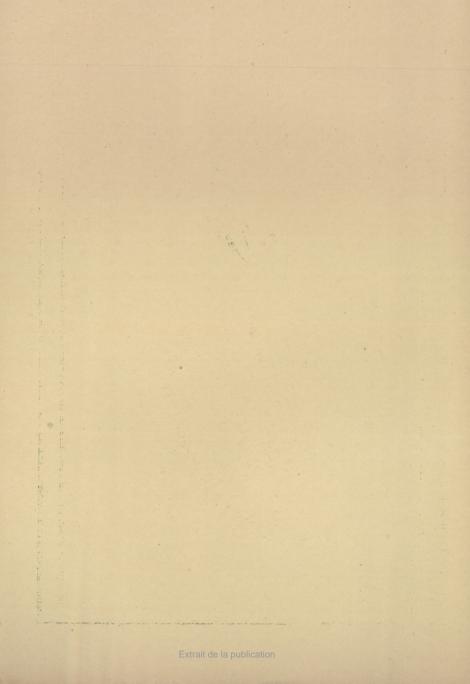
HISTOIRE DE FRANCE

DE 1715 A NOS JOURS

nrf



GALLIMARD



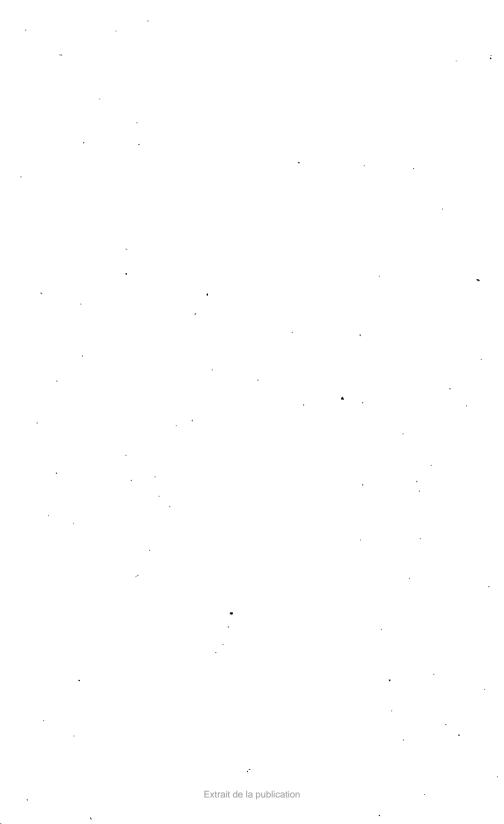




Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés pour tous pays.

Copyright by Librairie Gallimard, 1945.

SIXIÈME ÉPOQUE VICTOIRES DE LA BOURGEOISIE (1715-1848)



CHAPITRE PREMIER

LA RÉGENCE (1715-1723)

Louis XIV mourant léguait à ses successeurs une situa-La France tion extrêmement difficile, et même sans issue, si l'on ne en 1715. voulait point recourir à des moyens extraordinaires. La France ne parvenait pas à se relever de l'épuisement où l'avait plongée la guerre de la Succession d'Espagne. Au point de vue financier, on ne voyait guère d'autre solution que la banqueroûte. Mais ce n'était pas là le plus grave, bien qu'on ait toujours eu tendance, chez nous, à grossir l'importance des difficultés financières. L'aspect le plus inquiétant de la situation était le trouble profond des esprits. Tout le monde sentait confusément que le système de gouvernement pratiqué par Louis XIV avait fait faillite; mais on ne savait par quoi le remplacer. Deux partis semblaient près d'en venir aux mains : d'une part les tenants de la vieille cour, groupés autour du duc du Maine, auquel le testament de Louis XIV et surtout son codicille laissait des pouvoirs en fait beaucoup plus grands que ceux du régent; d'autre part, l'ancienne opposition, mais la plus hétérogène des oppositions, groupée autour du régent Philippe d'Orléans. Là se côtoyaient d'honnêtes gens tels que Saint-Simon, qui avait figuré autrefois dans le cercle du duc de Bourgogne, mais qui ne pouvaient guère compter sur le Régent pour faire aboutir leurs projets de réformes; des intrigants tels que Noailles, qui recut les Finances; des fanfarons de vice tels que d'Effiat ou l'abbé Dubois, dont l'influence ne fera que grandir.

Le plus pressé, sur quoi tous se montrèrent d'accord, était de s'assurer la réalité du pouvoir. On demanda au parlement de renouveler son geste de 1643: le testament de Louis XIV fut cassé et la plénitude de l'autorité revint au duc d'Orléans. On n'osa pourtant pas toucher aux

grands établissements du duc du Maine, et il conserva, en particulier, la surintendance de l'éducation du jeune roi. C'est donc ce bâtard qui va jouer maintenant le rôle de chef de l'opposition. Il pourra compter sur l'appui du parlement, bien que celui-ci vienne de le dépouiller en partic. Impossible, en effet, d'obtenir des magistrats des services comme celui qu'on venait de leur demander sans leur rendre le droit de remontrances, qu'ils n'exerçaient plus, en fait, depuis 1673. Désormais, et jusqu'à la fin de l'Ancien' Régime, le parlement ne cessera plus d'être le porte-parole de l'opposition, quelle que soit, du reste, cette opposition. Or, de 1715 à 1789, on peut dire qu'il a toujours existé une opposition ouverte. La mort de Louis XIV a eu pour résultat de découvrir aussitôt l'opposition.

Philippe d'Orléans.

Le pouvoir obtenu dans des conditions difficiles et dangereuses, qu'allait en faire le duc d'Orléans? Il sortait, d'une profonde disgrâce. Il avait occupé par la débauche les loisirs que cette situation lui donnait. Au moment où, à quarante et un ans, il devenait chef du gouvernement. il avait en grande partie perdu les éminentes qualités qui avaient fait le charme et l'espoir de sa jeunesse. Intelligent, bon et brave, mais faible, versatile, dépourvu de tout sens moral, il était livré à l'influence du bas valet qu'était son ancien précepteur, l'abbé Dubois. On ne pouvait compter ni sur l'un, ni sur l'autre pour accomplir les réformes profondes et décisives que le pays attendait. On s'en tint à des faux semblants destinés à calmer les plus impatients. Par exemple, les ministres s'étaient rendus tellement odieux par leur omnipotence qu'on les supprima. Ils furent remplacés par des Conseils où une place prépondérante fut faite à la noblesse, suivant les idées de Saint-Simon. Ce régime, qui nous semble étrange, était pratiqué en Espagne; il le sera en Prusse. Il était assez conforme au génie de l'ancienne France, où l'on avait toujours fait grand usage des Conseils. Son principal défaut était de donner à la noblesse une place que, ni économiquement, ni intellectuellement, elle n'était plus en état de tenir. Le système, qui eût peut-être abouti en 1661, échoua rapidement sous la Régence. Dès septembre 1718, sur le conseil de Dubois, le régent rétablit les ministres. A la même époque, il restreint le droit de remontrances du parlement et il en viendra même, en 1720, à exiler les magistrats à Pontoise. Réaction analogue dans le domaine religieux. Au début de la Régence, les jansénistes et les gallicans avaient été en grande faveur. Le cardinal de Noailles, qui était à la veille des pires disgrâces au moment de la

mort de Louis XIV, avait été placé à la tête des affaires religieuses. Or, en 1720, le régent imposa l'acceptation de la Constitution Unigenitus, comme eût pu le faire Louis XIV. Unigenitus, C'est que Dubois voulait être premier ministre et que, pour le devenir, il avait besoin d'être cardinal, ce qui ne se peut obtenir que de Rome. Ce serait une erreur toutefois de ne pas voir que si, sur tous les plans, le Régent revenait, au bout de quatre ou cing ans, à la politique de Louis XIV, c'est parce que la possibilité d'en faire une autre n'existait pas.

Tel est le drame de l'Ancien Régime dans sa dernière période: Louis XIV l'a engagé sur une voie dont on peut bien apercevoir tous les inconvénients et même les périls; mais il n'est plus temps d'en changer. Toute politique, en effet, suppose des points d'appui. Ce sont ces points d'appui qui n'existent pas ou qui, du moins, ne paraissent pas en mesure de soutenir une politique. Qu'aurait donné la convocation des Etats généraux, que préconisait Saint-Simon pour parer à la situation financière? C'est là une de ces questions auxquelles l'histoire demeurera toujours sans réponse.

A la place des Etats généraux, on eut le système de Law. On avait commencé par des expédients et une série de banqueroutes partielles, à défaut de la banqueroute générale que certains conseillaient. On créa une Chambre de Justice, pour faire rendre gorge aux traitants. Mais elle ne condamna que les petits. On refondit les monnaies; on réduisit les rentes. Tout cela permettait de vivre au jour le jour, mais non de sortir des difficultés au milieu desquelles on se débattait. C'est alors que parut l'Ecossais John Law, joueur heureux et inventeur d'un système dont l'originalité consistait surtout dans la place prépondérante qu'il faisait au crédit. N'allons pas croire que Law soit l'inventeur du crédit, ou même celui du billet de banque. Le crédit est aussi vieux que la banque elle-même; d'autre part des établissements comme la Banque d'Angleterre ou la Banque d'Amsterdam, sont antérieurs au système de Le système Law. Son originalité consiste surtout à avoir cru que l'on pourrait, par le crédit, résoudre les plus graves difficultés financières et développer presque à l'infini l'activité économique. Law a échoué, mais il fut un grand précurseur. Il mettait une technique bancaire déjà très avancée au service d'un système de production beaucoup trop faible pour la soutenir. Son erreur a donc été simplement de venir trop tôt.

En 1716, le banquier écossais avait obtenu du régent le

de Law.

droit d'ouvrir à Paris une Banque Générale dont les procédés étaient fort analogues à ceux des grandes banques de l'étranger. Elle eut un succès considérable dans le public, qui fut sensible à l'extrême commodité du billet de banque. Le papier de la banque fut accepté partout sans difficulté; il put même être utilisé pour le payement des impôts. Il s'agissait maintenant d'investir les masses de numéraire qui avaient été engendrées par le crédit. En 1717 Law fonde Louisiane. la Compagnie d'Occident ou du Mississipi. D'Iberville, en 1699, avait refait le voyage de Cavelier de La Salle vers l'embouchure du Mississipi. Dès lors l'opinion s'était répandue que la « Louisiane », cette immense contrée encore presque vierge, qui s'étendait depuis les Grands Lacs jusqu'au golfe du Mexique, entre l'Ohio et les Montagnes Rocheuses, devait recéler autant de richesses que les Indes espagnoles. Que fallait-il pour jeter ces richesses virtuelles dans la circulation mondiale? De l'argent. Or le crédit le fournissait, abondant et facile. En Louisiane, il s'emploierait à la création de biens qui, à leur tour, le soutiendraient et le féconderaient. Tout le système de l'exploitation par l'Europe des terres vierges est en germe dans la Compagnie du Mississipi. Le danger des opérations de Law, c'est qu'elles devaient

s'agissait maintenant de sauver les finances de l'Etat. En 1718, Noailles, qui était opposé au système, est disgrâ-La Banque cié; au mois de décembre la Banque est proclamée Banque Royale. L'Etat s'est transformé en banquier. Il reçoit dans ses caisses les dépôts des particuliers, qui gagent les billets de banque devenus la seule monnaie légale. Quoi de plus facile, avec cela, que de payer les dépenses courantes et de rembourser les dettes? Law va jusqu'à espérer que les bénéfices de la Banque permettront un jour la suppression des impôts, cependant que le commerce et l'industrie, stimulés par le crédit, connaîtront une prospérité sans précédent. D'ailleurs, la Banque Royale est elle-même l'animatrice d'une foule d'entreprises, qui fonctionneront au bénéfice de l'Etat, c'est-à-dire du public, en définitive. Dans le système de Law on trouve une bonne part de colbertisme. C'est ainsi que l'on vit la banque assumer la charge de la fabrication des monnaies et recevoir le monopole des tabacs. Chacune de ces entreprises nouvelles donnait lieu à l'émission d'actions qui se répandaient facilement. Or, pour avoir le droit d'acheter l'une de ces actions nouvelles, il fallait posséder déjà un certain nombre d'actions de la Banque. Il est facile de comprendre que, dans ces condi-

même.

s'élargir

sans

réussite

tions, le prix de ces dernières monta vertigineusement. La rue Quincampoix, où la Banque était installée, devint le centre des spéculations financières, de l'agiotage, comme on disait alors. On voyait les fortunes se faire en quelques jours, parfois en quelques heures. Law soutenait cette fièvre par la réclame. Nul, par exemple, n'a plus fait que lui pour intéresser les Français aux colonies. Il ne se contenta pas, en effet, de la Compagnie du Mississipi: en 1719, il se fit céder les privilèges des anciennes compagnies : de Chine, d'Afrique, de Guinée et de Saint-Domingue et la Compagnie devint la Compagnie des Indes. C'était, en somme, tout notre empire colonial qu'il s'agissait de mettre

très rapidement en exploitation.

La

Cette rapidité même n'était pas dans les possibilités de catastrophe, l'époque. Les souscripteurs, qui avaient payé leurs actions fort cher, attendaient des bénéfices immédiats et en rapport avec les sommes qu'ils avaient déboursées. On pouvait prévoir la catastrophe, dès la première répartition des bénéfices. Law avait promis, pour le 1er janvier 1720, un dividende de 12 %, qu'il fut incapable de payer. Dès lors l'inquiétude commence à se répandre dans le public, d'autant que des princes du sang, comme le duc de Bourbon ou le prince de Conti, donnèrent l'exemple de se faire rembourser leurs billets par de l'or, que l'on vit sortir par fourgons entiers des caves de la rue Quincampoix. D'autre part, Law avait des ennemis, surtout les frères Paris, dont on disait qu'ils avaient organisé l'Antisystème. Ils comptaient bien s'enrichir à l'occasion de cette grande chute. Les banquiers anglais et hollandais s'effrayèrent aussi d'une activité qui pouvait leur créer dans le monde entier les plus dangereuses concurrences. Law, soutenu par le Régent et, jusqu'à un certain point, par Dubois, fait front. Le 5 janvier 1720, ayant abjuré le protestantisme, il fut fait Contrôleur général des finances. De plus en plus le crédit de l'Etat se confond avec celui de la Banque. On essaye notamment de donner cours forcé aux billets. Mais ils se déprécient. Le public n'en continuait pas moins de se ruer aux guichets pour obtenir le remboursement des petites coupures, le seul qui fût encore autorisé. Le 17 juillet éclata contre Law une véritable émeute. En octobre, le gouvernement décida que les billets ne seraient plus reçus en payement des impôts. C'était reconnaître qu'ils n'avaient plus de valeur. En décembre enfin Law s'enfuit aux Pays-Bas, ayant perdu dans l'affaire la fortune considérable qu'il possédait lors de son arrivée en France.

Les conséquences du Système furent prodigieuses, dans

Consétous les sens. D'abord cet usage immodéré du crédit révéla quences du sa vraie puissance. Même s'il y eut d'abord un mouvement Système. de recul, la leçon ne devait pas être perdue. Telle théorie saint-simonienne sur le rôle des banquiers, par exemple.

saint-simonienne sur le rôle des banquiers, par exemple, ne se concevrait pas si le Système n'avait pas existé. Au point de vue social, sa signification était fort claire: la multiplication des moyens de payement par le crédit eut pour résultat de rompre définitivement l'équilibre entre revenus fonciers et revenus mobiliers au profit de ces derniers. Or, tandis que le clergé et la noblesse détiennent la plus grande partie des biens fonds, l'argent est aux mains de la bourgeoisie. Il n'est pas exagéré de voir dans l'expérience de Law l'une des causes lointaines de la Révolution. s'il est vrai que celle-ci consista, en grande partie, à donner le pouvoir politique à ceux qui détenaient déjà la puissance, économique. Le Système entraîna aussi un énorme bouleversement des fortunes, et cela ne contribua pas peu à augmenter la confusion des rangs, qu'avait déjà de toute manière favorisée le despotisme de Louis XIV. La société du xviiie siècle restera jusqu'à la fin une société mêlée, où la naissance confère encore des privilèges, mais qui paraissent de plus en plus abusifs, tandis que la fortune et le talent vous font aller de pair avec les plus grands. Les mœurs s'écartent de plus en plus des lois. Les brusques déplacements de fortunes ne provoquent pas seulement des transformations sociales, ils démoralisent aussi; ils détruisent le sentiment de la durée. Un bien familial, représentant l'effort de plusieurs générations, qui se dissipe en quelques heures; une fortune équivalente qui s'édifie en quelques instants, tout cela est de nature à dégoûter de l'effort et de la patience. Cette légèreté, qui n'est pas tellement le caractère de notre nation que celui de certaines époques de son histoire; cette légèreté des classes supérieures au xvIIIe siècle, c'est à Law peut-être qu'elle doit son origine. Cette immense boutique d'illusions, ce gigantesque tripot ouvrent dignement un siècle où tout a paru facile, jusqu'à l'heure de la tragédie.

Il serait, d'ailleurs, injuste de méconnaître que le Système a eu aussi des effets bienfaisants. La situation financière de l'Etat s'est quand même trouvée améliorée. D'utiles travaux publics, en particulier des canaux et des routes, ont été entrepris. La Compagnie des Indes fonde le port de Lorient; elle double le chiffre de ses affaires et il n'est pas jusqu'à la Louisiane qui ne doive à Law le début de sa colonisation véritable. Pour le bien comme pour le mal, le Système annence une nouvelle période. S'il avait réussi,

la France se serait lancée la première sur la voie des progrès commerciaux et des transformations industrielles où l'Angleterre devait de si loin nous précéder. Il y a chez Law quelque chose de Colbert, mais d'un Colbert de décadence, qui ne fait que passer sur la scène du monde, parce que l'Etat qu'il prétend sauver ne peut plus que ruiner quiconque s'attache à lui; par ailleurs, il est devenu trop fort, trop envahissant pour ne pas étouffer toutes les initiatives des particuliers. Le problème est chez nous politique et administratif beaucoup plus qu'économique et financier.

La vraie crise politique de la Régence, ce n'est pas l'expérience tôt abandonnée du gouvernement par les conseils, c'est l'entente franco-anglaise, qui pose à la fois tous les problèmes extérieurs et intérieurs. Après la mort de la reine Anne, en 1714, les tories ont été remplacés au pouvoir par les whigs, dont le chef est Stanhope. Les whigs sont les hommes qui ont fait la révolution de 1688, l'acte d'Etablissement de 1701 et qui, maintenant, sont les uniques soutiens de la dynastie de Hanovre, considérée comme usurpatrice par une bonne partie de la nation. Une restauration des Stuart, pendant trente ans, ne semblera pas plus difficile que n'avait été l'entreprise de Guillaume III. Or, si une querelle de succession est ouverte en Angleterre, la France a la sienne qui, pour être latente, n'en est pas moins grave. Le duc de Berry, gendre du duc d'Orléans et troisième fils du Grand Dauphin, est mort sans enfant en 1714. Il n'y a plus, désormais, entre le duc d'Orléans et le trône, que le petit Louis XV, dont la santé fragile inspira longtemps des inquiétudes. A moins de considérer comme nulle la renonciation de Philippe V. Tous les ennemis du Régent, ayant à leur tête le duc du Maine, adopteront naturellement cette attitude. C'est là-dessus, autant que sur la Constitution Unigenitus, que l'on se comptera entre 1715 et 1720.

Philippe V aurait pu couper court à toutes ces intrigues. Philippe V Mais il était resté prévenu contre Philippe d'Orléans depuis et Alberoni, le commandement de ce dernier en Espagne. D'autre part, il avait épousé en secondes noces la fille du duc de Parme, Elisabeth Farnèse, qui avait pour ses enfants de grandes ambitions. Elle leur cherchait des couronnes en Italie, mais l'installation de la branche aînée en France eût beaucoup facilité l'accession de la cadette au trône d'Espagne. Elisabeth avait installé auprès de son mari un favori parmesan, Alberoni, homme entreprenant et fertile en inventions, qui va imaginer tout un plan grâce auquel son maître réserverait ses droits à la couronne de France, évinçant le duc d'Orléans et les siens; installerait en Italie les enfants

L'entente franco- anglaise.

d'Elisabeth Farnèse et restaurerait Jacques III en Angleterre. C'était, en somme, revenir à la politique qui avait échoué sous Louis XIV. Elle avait échoué en grande partie à cause de la faiblesse de l'Espagne, qui avait été pour nous un poids mort. Alberoni, qui s'en rend parfaitement compte, entreprend de relever son pays par tous les moyens; il restaure en quelques années la marine et l'armée espagnoles. Il fallait ensuite trouver des alliés. Alberoni cherche d'abord à les grouper en Italie autour du duc de Parme. Y a-t-il rien de plus urgent que de chasser de la péninsule ces « barbares » que sont les Autrichiens? Les préoccupations du patriote italien sont à coup sûr parmi les mobiles d'Alberoni. Il faut aussi se procurer la neutralité de la Hollande. Tout cela pourrait, à la rigueur, réussir, si l'on était assuré de l'appui de la France. Mais la France, qui est sortie épuisée de la guerre de la succession d'Espagne, n'aspire qu'à une longue période de paix. L'intérêt du Régent se confond ici avec les nécessités de la nation. Voilà ce qui permettra le jeu de Dubois.

Dubois.

Que celui-ci ait été un coquin, nul n'en peut douter. Il n'est pas le premier, ni le dernier qui ait été appelé à l'honneur de gouverner ce pays. Son indignité personnelle ne prouve d'ailleurs pas que sa politique fut mauvaise. Il était pensionné par l'Angleterre et il comptait sur elle pour obtenir du pape le chapeau de cardinal. Aussi traverse-t-il. dans toute la mesure où il le peut, les projets d'Alberoni. Entre l'amitié anglaise et l'alliance espagnole, Dubois a choisi la première. En d'autres termes, îl a choisi la paix. Si, en effet, nous étions demeurés liés à l'Espagne, nous pouvions espérer déchirer les traités d'Utrecht, donner un sens aux sacrifices que nous avions consentis pendant plus de dix ans pour installer Philippe V sur le trône d'Espagne; mais nous risquions la guerre contre ce qu'on appelait les Puissances Maritimes (Angleterre et Hollande) et contre l'empereur Charles VI, qui s'obstinait à ne pas se déclarer satisfait de la part, pourtant considérable, qu'il avait reçue de l'héritage espagnol. En adoptant l'autre politique, nous assurions la paix, mais en sacrifiant les raisons même pour lesquelles nous nous étions battus naguère.

La Triple Alliance

Une telle politique ne pouvait se poursuivre que dans le plus grand secret, car si la France avait besoin de la paix, de La Haye. elle se sentait liée à l'Espagne et voyait dans l'Angleterre sa pire ennemie. Dubois fut l'agent et le bénéficiaire du rapprochement franco-anglais qui aboutit à la signature de la Triple Alliance de La Haye, entre la France, l'Angleterre ct la Hollande, le 4 janvier 1717. Les trois puissances s'en-

gageaient à maintenir les traités d'Utrecht, c'est-à-dire que Philippe V était exclu de tout droit à la succession éventuelle de France et que le Régent promettait d'expulser de France le prétendant Stuart. Enfin les ouvrages que Louis XIV avait fait construire à Mardyck, au lieu de Dunkerque démantelé, seraient démolis.

Pendant ce temps l'Espagne et l'empereur se défiaient Triomphe en Italie. Le conssit armé éclata finalement en 1717 : les de Dubois. troupes espagnoles conquirent la Sardaigne et. l'année suivante, se portèrent contre la Sicile qui avait été donnée, avec le titre de roi, à Victor-Amédée de Savoie. Une escadre anglaise qui était passée en Méditerranée, battit la flotte espagnole au cap Passaro, en août 1718; en 1719 on découvrit en France la conspiration dite de Cellamare et une armée française, sous les ordres de Berwick, l'un de ceux qui avaient le plus contribué à l'affermissement de Philippe V sur son trône, franchit la Bidassoa et détruisit à Fontarable et à Saint-Sébastien les principaux arsenaux espagnols. Au mois de décembre, Alberoni en disgrâce dut s'exiler et, au mois de janvier 1720, le roi d'Espagne signa l'Alliance de La Have, qui était devenue en 1718 la Quadruple Alliance, par suite de l'adhésion de l'empereur. La paix européenne semblait assurée par le rapprochement franco-anglais et l'acceptation que venaient de renouveler du traité d'Utrecht les deux principales puissances intéressées. Dubois réussit même, en 1721, à opérer un rapprochement franco-espagnol assez inattendu: l'infante Marie-Anne-Victoire, fille de Philippe V, épouserait Louis XV, tandis qu'une fille du Régent épouserait le prince des Asturies. L'attachement de Philippe V à sa famille et à sa nation d'origine était tel qu'il oublia tous ses griefs pour consentir à ce qu'il considérait comme une réconciliation de famille. On ne peut qu'admirer la manière dont Dubois, ayant maintenu la paix européenne, la consolidait. Il en fut récompensé par le chapeau de cardinal, qui lui permit de devenir premier ministre le 22 août 1722. Le roi fut sacré le 23 octobre et proclamé majeur le 22 février 1723. Cette date est celle où se termine officiellement la Régence. En fait le roi confirma Dubois dans sa charge, bien qu'il ne l'aimât point. Le cardinal étant mort le 10 août, Louis XV prit Philippe d'Orléans lui-même comme premier ministre, et c'est seulement lorsque celui-ci succombe à une attaque d'apoplexie, le 2 décembre 1723, que l'on peut considérer comme terminée cette période de notre histoire.

oscillations de la

Tout ce qui fermentait caché sous le lourd despotisme de

(II) 2

Louis XIV a éclaté au grand jour. On a vu reparaître la France des partis. Certes, ce ne sont plus ceux qui s'affrontaient au temps de la Fronde. Seuls les parlementaires d'une part, et, de l'autre, les grands seigneurs qui ont fait partie de l'entourage du duc de Bourgogne les rappellent encore. Ceux qui se sont divisés pour et contre le Régent, que l'on a retrouvés dans la conspiration de Cellamare, ce sont d'un côté les partisans de l'absolutisme politique et religieux, de l'autre les tenants d'un régime plus libéral, dont l'Angleterre nous donne précisément le modèle. Ce n'est point un simple hasard si la franc-maçonnerie, qui vient d'outre-Manche, est introduite en France en 1718. Le Régent et Dubois n'ont pas été sans se rendre compte du caractère compromettant de leurs appuis politiques. Voilà ce qui explique l'espèce de réaction qui se produit à partir de 1720. Les principales difficultés extérieures sont réglées. Les embarras financiers ont été atténués par le système de Law; l'arrestation du duc et de la duchesse du Maine, après la découverte du complot de Cellamare, a montré la solidité de l'appareil construit par Louis XIV. Il n'est donc plus aussi nécessaire de s'appuyer sur une opinion qui met en cause les principes mêmes du gouvernement. Ces oscillations, de plus en plus amples et nettes, vont remplir toute l'histoire du xviii siècle, jusqu'à la Révolution.

CHAPITRE II

LES PREMIERS MINISTRES (1723-1743)

Le roi, pas encore âgé de quatorze ans à la mort du duc d'Orléans, ne pouvait gouverner lui-même. Sur le conseil de son précepteur, Fleury, qui le dominait entièrement, Louis XV désigna comme premier ministre le duc de Bourbon, personnage peu intelligent, égoïste, hautain et brutal. Celui-ci était, d'ailleurs, entre les mains d'une aventurière, la marquise de Prie. Son gouvernement fut franchement mauvais, et il est probable que Fleury l'avait prévu. Il s'avançait ainsi lui-même, à pas prudents, vers le pouvoir. La grande crainte de « M. le Duc » était que Louis XV, dont la santé demeurait fragile, s'il venait à mourir sans enfant, ne laissât la couronne au duc d'Orléans, fils du Régent et premier prince du sang. L'infante était encore loin d'être nubile. En 1725 Bourbon la renvoya donc à son. père, brouillant une seconde fois les cours de France et d'Espagne. Puis la marquise de Prie imagina de marier le jeune roi avec la fille du roi détrôné de Pologne, Marie Leczinska. Cette princesse effacée, simple et bonne, toute éblouie et un peu effrayée de son invraisemblable fortune, ne tint pas beaucoup plus de place dans la vie et le règne de son époux que n'avait fait, sous Louis XIV, la reine Marie-Thérèse. Si le duc de Bourbon et la marquise de Prie avaient compté sur elle pour combattre l'influence de Fleury et perpétuer le pouvoir entre leurs mains, ils furent bien trompés. En juin 1726 Fleury jugea son heure venue. M. le Duc avait en peu de temps mécontenté tout le monde. N'importe quel changement serait le bienvenu. Le précepteur fut donc fait premier ministre et, au mois de septembre, il recut le chapeau de cardinal, qui lui conférait un rang supérieur à celui des plus hauts dignitaires de la cour.

Bourbon premier ministre.

Marie Leczinska. Fleury.

Fleury avait soixante-treize ans. Nul, pas même Richelieu, ne fut plus totalement que ce vieillard le maître de la France. C'était un homme habile et cauteleux. Il s'était poussé lentement, avec beaucoup de prudence, écartant tous ceux qui auraient pu lui porter ombrage. S'il y a eu des difficultés pendant son gouvernement, elles n'ont jamais été dangereuses pour lui-même, car l'attachement que lui montra Louis XV fut inaltérable. Fleury était le ministre qui convenait à un pays épuisé par de longues guerres et que les agitations politiques depuis dix ans n'avaient pas reposé. Les plus graves ennuis intérieurs vinrent des jansénistes. L'opposition à la Constitution, encouragée par un certain nombre d'évêques, ne cessait pas. Le parlement soutenait les jansénistes plus énergiquement qu'il n'avait fait encore. Les Nouvelles Ecclésiastiques étaient l'organe de la secte, dont la « boîte à Perrette » formait le trésor secret. On ne dira jamais trop à quel point le jansénisme et le gallicanisme ont été, à cette époque, les pôles de l'opposition. Certes, une autre opposition se dessine: les Lettres persanes ont paru en 1721; la Henriade en 1723; mais Voltaire a dû s'exiler en Angleterre en 1726. Nous n'en sommes pas encore à l'heure des philosophes. Elle sera préparée par les scandales ecclésiastiques auxquels donne lieu la poursuite des jansénistes, que Fleury ne peut pas éviter.

La condamnation, par le concile provincial d'Embrun, rt Gallicans. de l'évêque de Senez, Jean Soanen, émut tous les honnêtes gens. Il n'était pas, en effet, en France, de prélat plus décrié pour ses mœurs, que l'archevêque d'Embrun, le cardinal de Tencin, qui présidait le concile. Si la condamnation était un succès pour l'orthodoxie, elle semblait un défi à la morale. Or, à la même époque, au cimetière Saint-Médard, commençaient à se produire, sur la tombe du diacre Pâris, de prétendus miracles. Dieu lui-même paraissait intervenir, en faveur des appelants contre les constitutionnaires. De 1730 à 1732, le parlement s'en mêlant, l'agitation devint assez dangereuse. Fleury dut en venir à des mesures de rigueur : fermeture du cimetière Saint-Médard, arrestation de parlementaires, puis exil du parlement. Quelques-uns lui conseillaient même de profiter de l'occasion pour supprimer le parlement. Il n'alla pas jusque-là et eut probablement tort, car le parlement, sans représenter, ni en fait, ni en droit, une force vraiment redoutable, fournissait à l'opposition une tribune retentissante. La vérité est que l'opposition, en 1732, était encore bien faible. La politique apaisante de Fleury portait doucement ses fruits. Si les extrémistes, des deux côtés de la barricade, continuaient à s'anathématiser, les modérés se rapprochaient en silence. On ne peut pas dire que la question posée par la Constitution fût résolue en principe; mais un compromis de fait tendait à prévaloir. De 1732 à la mort de Fleury, s'écoulèrent dix années de calme et de silence.

La partie la plus remarquable de l'œuvre de Fleury fut la restauration économique et financière, que menèrent à bien Le Pelletier des Forts et Orry, contrôleurs généraux, le premier de 1726 à 1730, le second de 1730 à 1745. Le 15 juin 1726, une Déclaration fixa la valeur des monnaies, qui n'avait cessé de varier sous le ministère du duc de Bourbon. Ce dernier avait établi un impôt payable en nature par tous les sujets, privilégiés ou non, mais extrêmement impopulaire : le Cinquantième. Il fut supprimé en 1727. Le Pelletier des Forts rétablit enfin la ferme générale. Celle-ci, qui avait été adjugée à Law en 1718, avait été supprimée et remplacée par la régie directe. Ce système est certainement supérieur à celui de la ferme; mais il exige, pour fonctionner, une organisation administrative que l'Ancien Régime ne possédait pas. Il eût été dans la logique de la centralisation que la régie fût organisée. Mais les finances publiques ne pouvaient pas attendre. Le plus simple était donc de rétablir la ferme. Ce fut fait par deux baux, le bail Carlier et le bail Bourgeois, chacun signé au nom d'une société de fermiers généraux. Tel fut le commencement de leur fortune, qui ne s'est pas démentie jusqu'à la Révolution. La chanson prêtera à Fleury mourant cette prière:

Economie et finances.

Je recommande à vos bontés Mes fermiers, vos enfants gâtés; J'en ai fait, par leur opulance, Quarante grands seigneurs de France; Il faut, pour les gratifier, Encore un bail du sieur Carlier.

En même temps qu'on rétablissait la ferme générale, on tenta de procéder à divers retranchements sur les rentes, qui auraient surtout été supportés par les petits rentiers. Fleury dut s'incliner devant le soulèvement de l'opinion publique et il renvoya même, à la fin, Le Pelletier des Forts. Son successeur, Orry, sans avoir le moindre génie, était exact et économe. Cette administration méticuleuse plaisait à Fleury, vieillard un peu avaricieux. La paix à l'intérieur



" LA SUITE DES TEMPS"

LES CORPORATIONS EN FRANCE AVANT 1789

par EMILE COORNAERT

LA CAMPAGNE DE RUSSIE 1812

par E. TARLÉ

1789, L'ANNÉE CRUCIALE

par FRÉDÉRIC BRAESCH

LA FRANCE, DES ORIGINES A LA GUERRE DE CENT ANS

par FERDINAND LOT

LA GUERRE DE SÉCESSION

par LÉON LEMONNIER

HISTOIRE DE FRANCE, I et II
par JACQUES MADAULE

LA QUERELLE DES ARMAGNACS ET DES BOURGUIGNONS

par JACQUES D'AVOUT

LE MAROC ANTIQUE par JÉROME CARCOPINO

LA RUÉE VERS L'OR EN CALIFORNIE
par LÉON LEMONNIER

LA GUERRE DE CENT ANS
par ÉDOUARD PERROY

LA VIE OUVRIÈRE EN FRANCE SOUS LE SECOND EMPIRE par GEORGES DUVEAU

HISTOIRE GÉNÉRALE SYNCHRONIQUE I. — Des origines à l'Hégire par PIERRE DUMOULIN DE LAPLANTE

LA LUTTE DE CLASSES SOUS LA PREMIÈRE RÉPUBLIQUE Bourgeois et "bras nus" (1793-1797) (2 vol.) par DANIEL GUÉRIN

L'AFFAIRE DREYFUS
par JACQUES KAYSER

0

à paraître :

HISTOIRE GÉNÉRALE SYNCHRONIQUE II.—De 622 après J.-C. à l'époque contemporaine par PIERRE DUMOULIN DE LAPLANTE